

**Je soussigné (1)…………………………………………………………………………………………………..**agissant en qualité de

(2) …………………………………………………………………………………………………………………………………………….. et représentant

(3)………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

**\* Atteste sur l'honneur :**

* Avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
* Avoir pris connaissance de la Directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-SIIF-2023-11 modifiée, et notamment des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions,
* L’exactitude des informations fournies dans le formulaire de demande de versement et dans les pièces jointes,

**\* S’engage (pour le compte du demandeur le cas échéant) à :**

* Fournir à FranceAgriMer les documents nécessaires à l’instruction du dossier;
* Transmettre toutes les pièces justificatives complémentaires jugées nécessaires à l’instruction du dossier, sur simple demande de FranceAgriMer,
* Conserver les documents justificatifs de l’exécution de l’action jusqu’à la fin de la cinquième année civile suivant celle au cours de laquelle le dernier versement de l’aide est intervenu,
* Accepter l’ensemble des contrôles mentionnés au point 3 de la partie IV de la décision visée et à l’article 11 de la présente convention, et en particulier permettre / faciliter l’accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 5 ans à compter de l’octroi de l’aide.
* Rembourser tout montant qui serait déclaré indu suite à contrôle administratif *a posteriori* ou contrôle sur place ;

**\* Autorise (pour le compte du demandeur le cas échéant) :**

* FranceAgriMer à recueillir et /ou transmettre les informations relatives à son dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment les données INSEE, Registre du commerce et des sociétés (RCS), infogreffe et la Mutualité sociale agricole (MSA), ainsi que celles relatives aux dispositifs d’aide similaires mis en place par d’autres administrations,
* Les services instructeurs à transmettre par courrier électronique toute information relative à ce dossier de demande d’aide.

\* **Est informé et informera le demandeur le cas échéant :**

* Que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu,
* Que les fournisseurs des données utilisées dans le contrôle de la demande d’aide ne pourront être tenus responsables en cas d’erreur ou de désaccord sur les données,

**Date et Signature**

*(\*) Cocher la case*

1. *Nom de personne représentant la structure demandeuse*
2. *Président, Directeur général ou toute autre fonction permettant de représenter légalement la structure demandeuse*
3. *Raison sociale de la structure demandeuse*

**MENTIONS LEGALES**

L’Établissement national des produits de l’agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d’exécuter ses missions d’intérêt public relatives.

En l’absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l’aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.

Afin de vérifier l’absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d’aides apicoles sont susceptibles d’échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d’aides qui leur sont adressées.

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d’une demande d’aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l’agriculture, douanes, MSA, organismes privés, etc)). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d’être traitées par les autorités françaises et de l’Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d’audit, de suivi et d’évaluation, prévues par le droit de l’Union européenne.

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d’une aide d’État ou de l’Union européenne peuvent faire l’objet d’une publication, en application de dispositions particulières du droit de l’Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu’elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l’Union européenne.

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d’un droit d’opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d’un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. [www.cnil.fr](https://padbo.franceagrimer.fr/pad-bo/vues/formulaire/www.cnil.fr) pour plus d’informations sur ces droits). **Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer (il ne s’agit pas ici de question relative au dispositif d’aide mais uniquement liée aux données personnelles):**

* par courriel, accompagné de la copie d’une pièce d’identité en cours de validité et envoyé à l’adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
* ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d’une pièce d’identité en cours de validité et envoyé à l’adresse suivante :

FranceAgriMer

À l’attention du délégué à la protection des données

12 rue Henri Rol-Tanguy

93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n’est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

**Les autres demandes d’information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique:****apiculture@franceagrimer.fr****.**

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.